

## ALSACE Villé

### Les urgences

**Pharmacies de service :**  
Matzenheim, Sundhouse et Barr  
**SMUR :** 15  
**Pompiers :** 18  
**Gendarmerie :** 03.88.58.50.30  
**Ambulance-taxi :** 03.88.57.15.62

### Les loisirs

**Office du tourisme :** de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
**Bibliothèque :** de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h  
**Maison du Val de Villé :** de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
**Piscine :** de 10 h à 18 h

### Les services

**Mairie :** de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h  
**Syndicat des eaux :**  
03.88.19.29.19  
**Service des eaux et de l'assainissement :**  
03.88.58.91.65  
**Déchetterie de Triembach-au-Val :** de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h  
**Maison des services publics :** de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h C PAM ; de 9 h à 11 h C onciateur de justice

## Villé Budget et forêt au conseil

### Au conseil municipal de Villé, les comptes administratifs 2008 ont été approuvés et une augmentation de la fiscalité de 10 % acceptée.

Le conseil municipal de Villé, réuni sous la présidence du maire Bernard Frantz, a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2008 de la trésorerie de même que l'augmentation de la fiscalité de 10 % pour 2009, proposée par la commission des finances.

Cette augmentation représente une somme de 34 000 €. Les bases d'imposition 2009 ne sont pas disponibles à ce jour.

La taxe d'habitation est désormais de 7,06 %, de même que la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti est de 28,84 % et la taxe professionnelle de 6,42 %.

**Le compte administratif** présente en section de fonctionnement: dépenses 878 968 €, recettes 11 30 856 €; en section d'investissement: dépenses 11 20 285 €, recettes 856 741 059 €. Le budget du lotissement 1<sup>re</sup> tranche: dépenses et recettes de fonctionnement 160 717 €, dépenses et recettes d'investissement 171 607 €. Lotissement 2<sup>e</sup> tranche: dépenses et recettes de fonctionnement 304 032 €, dépenses d'investissement 306 095 € et recettes 305 000 €. Le compte administratif présente donc en dépenses de fonctionnement 878 968, 83 € et recettes de fonctionnement 1153 686 €, soit un excédent de 274 717 €. L'excédent final est de 243 573 €.

**Modification du POS.-** A la demande de la municipalité, MM. Libis et Girardin ont présenté les points qui pourraient faire l'objet de la modification n° 2, concernant certaines règles sur

l'aspect extérieur des constructions, terrasse et pente de toiture, implantation des bâtiments annexes de type abri de jardin, règles en matière de stationnement, et suppression d'un emplacement réservé.

**Forêt.-** Olivier Seyller, agent technique ONF, a présenté l'état prévisionnel des coupes et de l'exploitation de la forêt en 2009: recette prévisionnelle 5100 € HT après une valeur brute des produits de 13 610 € HT, frais d'exploitation 5520 € HT et débardage 3010 € HT; les travaux patrimoniaux sont la maintenance 280 €, la sylviculture 570 € et l'infrastructure, réfection des chemins 4660 € HT. Le conseil municipal décide de consacrer le produit de la chasse et l'excédent dégagé par la forêt à la rénovation des chemins forestiers.

**Terrains Ochsenmatten.-** Dans le cadre des négociations avec les propriétaires au lieu-dit Ochsenmatten, une très large

majorité accepte la cession, mais souhaite la revalorisation de la somme proposée de 700 € par are, qui n'est plus adaptée. Il s'agit des terrains destinés à construire un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Le conseil municipal décide de fixer le prix de l'are à 900 €.

**Subvention.-** La demande de subvention pour classe de découverte à la Maison de la nature à Muttersholtz est approuvée à hauteur de 5 € par enfant et par nuitée. La participation conditionne celle du conseil général; ce projet bénéficie aussi la participation de 600 € de la communauté de communes et d'un montant identique de l'Agence de bassin Rhin-Meuse. La somme restant à la charge du participant est de 63 €.

**Maisons fleuries.-** les prix fixés pour 2008 sont de 50 € prix excellence, 3 fleurs 40 €, 2 fleurs 30 €, 1 fleur 20 €.

**Espaces verts.-** Le contrat pour la SAVA est renouvelé au coût de 250 € HT/jour pour une équipe de six personnes. Les travaux à faire ont été énumérés et acceptés.

**Station biométrique.-** Un bureau de la mairie servira pour une station biométrique pour les demandes de passeport, dont les nouvelles normes seront en vigueur dans toute la France à partir du 29 juin 2009.

**Divers.-** Le maire fait part de l'attribution par l'entreprise Sengler d'une subvention de 5382 € suite à l'action Eco-fioul à laquelle participe cette entreprise, pour soutenir les travaux pour l'économie d'énergie dans le cadre du remplacement de la chaudière à l'école primaire.

La fête foraine se tiendra du 16 au 24 mai.

Arsène Humbert

Cinéma